



Reprise de baille de ma famille

Par **Bessault david**, le **15/09/2017** à **22:49**

Bonjour ma mère habite une maison à logement sociale de l'organisme soginorpa dans le pas de Calais 62 depuis plus de 30 ans un f4 depuis 4 ans notre père est décédé et ma mère étant reconnue mdph et incapable de résider seule. Ce à quoi mon frère sa femme et c'est 3 enfants sont venus vivre chez elle depuis tout ce temps et sont rémunérés par la mdph pour surveiller ma mère tout les mois comme tiers personne actuellement ma mère a eu deux accidents en deux mois dans sa maison qui l'ont hospitalisée et opérée cette maison n'est plus adaptée suite à ces accidents répétés donc elle va devoir quitter sa maison est ce que mon frère et sa famille peuvent reprendre le bail sachant que leur revenu est modeste et correspond bien à ce type de logement jusqu'à maintenant l'organisme leur dit qu'il faut que ma mère soit morte on a fait des recours car il aimerait rester.